

**Commune de GIGONDAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi 12 juin à dix huit heures trente ;**

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik VINAY SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Mathieu BOUTIERE à Anne Caroline MAZALOUBAUD, Claudine FARAVEL à Céline DRUT, Eric UGHETTO à Michel MEFFRE,
Absent(es) :	Frédéric HAUT

**Madame Céline DRUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**D2025\_38**

**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE : RÉPARTITION DU MONTANT DES  
AMENDES DE POLICE 2025 – DOMAINE VOIRIE – TRAVAUX DE  
SÉCURISATION MONTÉE DU CHATEAU**

Vu les articles L 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D2020\_17 du 25 mai 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L.2122-22-26° ;

Considérant le projet de travaux de sécurisation de la Montée du Château ;

Considérant le budget de la commune ;

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250612-D2025\_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Publication : 16/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

**SOLLICITE** le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025, à hauteur de 70 % soit 9 324.00 €.

**ARRETE** le plan de financement de cette opération comme suit :

<b>Coût de l'opération HT 13 320.00 €</b>	
<b>Financement de l'opération HT</b>	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE AMENDES DE POLICE 2025	<b>9 324.00 €</b>
Nom autre(s) financeur(s) le cas échéant	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 324.00 €</b>

Autofinancement de la Commune	3 996.00 €
-------------------------------	------------

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'arrêté de subvention ;

**CHARGE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**La secrétaire de séance**  
Céline DRUT



**Le Maire,**  
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250612-D2025\_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Publication : 16/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

